

## Inventaire écologique, plan d'aménagement et plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible du marais de Droitaumont

### *Tome 2 : Plan de gestion*



*Document établi par C. Jager & J. Branciforti*

## Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>1</b>
<b>Rappel des objectifs prioritaires de gestion à long terme</b>	<b>2</b>
<b>Section D : Définition des objectifs de gestion et opérations à mettre en œuvre</b>	<b>3</b>
<b>1. Définition des objectifs du plan de gestion</b>	<b>3</b>
<b>2. Stratégies et options de gestion</b>	<b>4</b>
<b>3. Opérations de gestion</b>	<b>5</b>
3.1. Mise en place d'un dispositif de gestion	5
3.2. Mesures de gestion à mettre en œuvre	6
3.2.1. Alimentation en eau du site	7
3.2.2. Foncier	11
3.2.3. Faune	12
3.2.4. Gestion conservatoire de la zone marécageuse centrale	12
3.2.5. Agriculture	15
3.2.6. Suivi scientifique	16
3.2.7. Nettoyage	19
<b>4. Simulations de gestion</b>	<b>20</b>
<b>Section E : Plan de travail et évaluation du plan de gestion</b>	<b>21</b>
<b>1. Plan de travail/hierarchisation des actions</b>	<b>21</b>
<b>2. Réseaux de compétences</b>	<b>21</b>
<b>3. Evaluation du plan de gestion</b>	<b>22</b>
3.1. Evaluation annuelle	22
3.2. Evaluation de la gestion conduite et du plan de travail	22
3.2.1. Evaluation conservatoire	22
3.2.2. Evaluation administrative et financière	22
3.3. Etablissement d'une nouvelle version du plan de gestion	22
<b>Bibliographie</b>	<b>23</b>
<b>Annexes</b>	
Annexe 1 : Résultats des recherches menées sur l'installation de pompes éoliennes	
Annexe 2 : Devis concernant les études faunistiques complémentaires à mener dans le cadre du plan de gestion	
Annexe 3 : Suivi de l'évolution du site ENS du marais de Droitaumont	

## Préambule

Ce travail, ayant débuté en 2003, a été distingué en deux phases successives, à savoir la **première phase** qui correspond à la réalisation des inventaires floristiques et faunistiques, au diagnostic de l'état initial et aux compléments des données antérieures et la **seconde phase** de travail qui établit les plans de gestion et d'aménagement du site.

Afin de permettre une meilleure exploitation des différentes phases de ce travail, le parti a été pris de scinder l'ensemble de cette étude en fonction des différents points à aborder dans le cadre des plans de gestion et d'aménagement. Ainsi, un découpage en trois tomes distincts a été adopté, à savoir :

- le **premier tome** considère l'évaluation du patrimoine ainsi que la définition des objectifs de gestion et d'aménagement du site dans un souci de préservation à long terme (phase I) ;
- le **second tome** (présent document) appréhende le plan de gestion pour une durée de 5 années (phase II) ;
- le **troisième tome** décline les mesures d'aménagements à mettre en œuvre sur le site pendant une période de 10 années (phase II).

Le présent travail est présenté suivant la méthodologie de réalisation des plans de gestion établie par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (Réserves Naturelles de France, 1998).

## **Rappel des objectifs prioritaires de gestion à long terme (tome 1/section C)**

La difficulté dans le cas du marais de Droitaumont réside dans la problématique de son alimentation en eau. La définition des objectifs de gestion doit se faire dans un premier temps en dehors de toute contrainte décisionnelle, soit en l'absence de décision concernant le soutien du débit de l'Yron.

Le résultat des différentes démarches de concertation permet de retenir que l'objectif principal de la gestion et de l'aménagement du site correspond à la **conservation de la diversité des paysages, des habitats et des espèces caractéristiques des zones humides (plan de gestion valable sur 5 ans)** avec aménagement du site dans un souci de préservation de la biodiversité (plan d'aménagement/tome 3).

Pour répondre à cet objectif global, plusieurs catégories d'objectif peuvent être définies dans le cadre du plan de gestion valable sur une période de 5 ans :

- **appréhender le fonctionnement hydrologique du marais afin de permettre une amélioration de son alimentation en eau ;**
- **maintenir un état de conservation favorable des habitats et des espèces remarquables garantissant le maintien de la richesse et de la diversité biologiques de la zone d'étude ;**
- **améliorer les connaissances écologiques en étendant les prospections aux autres groupes biologiques.**

L'application de ces objectifs de gestion doit désormais se traduire par des opérations de gestion à mettre en œuvre sur le site.

## **SECTION D : DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION ET OPERATIONS A METTRE EN OEUVRE**

### **1. Définition des objectifs du plan de gestion**

L'existence des facteurs et contraintes passés en revue dans le tome 1 de la présente étude (section C) influence directement et/ou indirectement la possibilité d'atteindre les objectifs à long terme établis au préalable. Il convient désormais de définir les objectifs de gestion qui en tiennent compte et qui soient réalisables dans les cinq ans à venir.

Il peut advenir que certains objectifs de gestion et d'aménagement soient contradictoires mais ce problème reste mineur dans le cas de la zone étudiée. Il convient essentiellement de veiller à ce que les actions menées pour l'accès au public (plan d'aménagement/tome 3) restent d'envergure raisonnable et ne limitent pas les chances de réussite des actions menées au vu de l'objectif prioritaire de maintien de la richesse et de la diversité biologiques (objectifs à long terme).

Les objectifs de gestion découlent de l'évaluation patrimoniale (tome 1/section B) et de la prise en compte des facteurs influençant la gestion (tome 1/section C/2). Ils correspondent à un état souhaité (maintien du patrimoine naturel existant) des intérêts remarquables du site et des problèmes ou risques majeurs.

Les objectifs du plan de gestion sont développés dans le tableau I.

**Tableau I : Objectifs du plan de gestion**

<b>Objectifs à long terme</b>	<b>Objectifs du plan de gestion</b>
<b>Définir une équipe de gestion pour assurer la planification et la mise en œuvre de la gestion</b>	Mettre en œuvre les préconisations de gestion
	Faire vivre le plan de gestion
	Assurer la gestion/surveillance du site au quotidien
	Valoriser et transférer les expériences acquises en matière de gestion
<b>Améliorer le fonctionnement hydrologique du marais</b>  <b>&amp;</b>  <b>Maintenir un état de conservation favorable des habitats et des espèces remarquables</b>  <b>&amp;</b>  <b>Améliorer les connaissances sur les groupes biologiques peu connus</b>	Réaliser une étude du fonctionnement hydrologique du marais
	Améliorer l'alimentation en eau suite à la réalisation de l'étude hydrologique
	Favoriser les acquisitions foncières et/ou les conventions de gestion dans la zone marécageuse centrale
	Améliorer les connaissances sur les groupes biologiques peu connus
	Récréer des zones humides (mares) dans la zone centrale afin de favoriser les mosaïques d'habitats
	Limiter l'envahissement par les ligneux
	Maintenir les zones prairiales périphériques et mener une réflexion agricole avec l'exploitant concerné
	Maintenir les stations de Stellaire glauque
	Organiser le suivi annuel de l'évolution du site
	Assurer le suivi scientifique des mesures de gestion mises en place
	Enlever les objets encombrants dans la zone marécageuse centrale

## 2. Stratégies et options de gestion

Une fois les objectifs décidés, il convient de définir les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Le choix entre différentes méthodes se fera selon une ligne de conduite ou orientation générale qui a été identifiée au préalable (tome 1/section B/2). La définition des grands principes de gestion se base sur l'analyse descriptive du patrimoine naturel mais également sur les conclusions des réunions publiques. En effet, la volonté locale est de ne pas intervenir de manière importante sur le marais afin d'éviter une phase destructive et d'agir plutôt par le biais d'interventions que l'on pourrait qualifier de « chirurgicales ». Cette démarche d'opérations douces à mener sur le site correspond également aux objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel. En effet, au regard des conditions écologiques actuelles et en absence de retour d'expérience locale concernant la gestion du site, le principe de précaution doit être appliqué en partant du postulat que de profondes modifications au niveau du fonctionnement écologique du marais peuvent avoir des impacts irréversibles sur la biodiversité remarquable présente.

De plus, deux approches spatiales doivent être utilisées dans le cadre de ce travail afin de hiérarchiser les actions à mener au niveau de la zone marécageuse centrale et des zones périphériques, essentiellement agricoles. En effet, cette distinction géographique permet l'application de deux échelles de perception du site dans un objectif de maintenir et conserver les habitats et espèces remarquables. Ainsi, dans la suite de ce document, ces deux approches seront détaillées afin de permettre une meilleure pertinence des modalités de gestion à appliquer sur le territoire concerné. De plus, les zones périphériques étant majoritairement exploitées par un seul agriculteur, le volet agricole sera traité indépendamment des autres volets thématiques.

D'autres grands principes peuvent également être énoncés afin de dresser les grandes lignes de la gestion conservatoire à mener :

- le fonctionnement naturel des écosystèmes doit être favorisé ;
- le paysage marécageux doit être maintenu en évitant les artificialisations du site, que ce soit pour sa gestion ou pour son aménagement ;
- les activités existantes sur le marais doivent être mises à profit pour maintenir les mosaïques d'habitats et laisser s'exprimer les potentialités du milieu.

Les différentes phases de cette étude ont mis en évidence l'importance primordiale de l'alimentation en eau du marais, problématique qui dépasse largement ce plan de gestion en considérant le bassin versant de l'Yron dans sa globalité. En absence de décisions politiques concernant le soutien de débit de l'Yron, le plan de gestion doit appréhender plusieurs possibilités afin de mettre en œuvre des mesures applicables. Ces différentes approches en relation directe avec l'alimentation en eau du marais génèrent directement le type de gestion à mettre en œuvre. Ainsi, trois scénarios peuvent être mis en évidence :

- un rétablissement d'un niveau d'eau important dans le marais par soutien des débits de l'Yron suite à un choix politique = **gestion active**;
- absence de rétablissement d'un niveau d'eau important dans le marais par soutien des débits de l'Yron = **gestion passive**;
- absence de rétablissement d'un niveau d'eau important dans le marais par soutien des débits de l'Yron avec mise en place d'une solution locale au niveau du marais = **gestion alternative**.